

DELIBERATION N° 2022- 213

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 juillet 2022 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2021 et portant approbation du programme d'investissements 2022 révisé de Storengy, Teréga (stockage) et Géométhane

Participaient à la séance : Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX, Jean-Laurent LASTELLE et Valérie PLAGNOL, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L.421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

En application des articles L. 134-3, 2° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent pour approbation leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité. Les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs de stockage, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet relatif au maintien ou à l'amélioration des performances de leurs infrastructures, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

Investissements de Storengy :

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2021 :

- par délibération du 21 janvier 2021¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2021 pour un montant de 207,4 M€ ;
- par délibération du 7 juillet 2021², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2021 de Storengy pour un montant de 207,4 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2022, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2021.

¹ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy

² Délibération de la CRE du 7 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de Storengy

Par délibération du 20 janvier 2022³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2022, pour un montant de 207,1 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2022, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2022.

La CRE a été saisie par Storengy le 16 mai 2022 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2021 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2022. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2021, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2022, d'autre part.

Afin de répondre dans les meilleurs délais à l'évolution des enjeux de sécurité d'approvisionnement, Storengy demande, à l'occasion du bilan à mi-année, l'approbation de travaux afin de sécuriser le débit de soutirage de ses stockages en préparation de l'hiver prochain.

Investissement de Teréga :

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2021 :

- par délibération du 21 janvier 2021⁴, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2021 pour un montant de 40,5 M€ ;
- par délibération du 7 juillet 2021⁵, la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé de Teréga pour l'année 2021 pour un montant de 39,6 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2022, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2021.

Par délibération du 20 janvier 2022⁶, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2022, pour un montant de 54,6 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2022, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2022.

La CRE a été saisie par Teréga le 16 mai 2022 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2021 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2022. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2021, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2022, d'autre part.

Investissements de Géométhane :

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2021 :

- par délibération du 21 janvier 2021⁷, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2021 pour un montant de 36,4 M€ ;
- par délibération du 7 juillet 2021⁸, la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2021 de Géométhane pour un montant de 33,6 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2021, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2021.

Par délibération du 20 janvier 2022⁹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2022 pour un montant de 37,1 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2022, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2022.

La CRE a été saisie par Géométhane le 16 mai 2022 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2021 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2022. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2021, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2022, d'autre part.

La présente délibération a pour objet :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissement de Storengy, Teréga et Géométhane au titre de 2021 ;
- d'approuver du programme d'investissements 2022 révisé de Storengy, Teréga et Géométhane afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2022.

³ Délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Storengy

⁴ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements de stockage de gaz pour l'année 2021 de Teréga

⁵ Délibération de la CRE du 7 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de Teréga (stockage)

⁶ Délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements de stockage de gaz pour l'année 2022 de Teréga

⁷ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Géométhane

⁸ Délibération de la CRE du 7 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de Géométhane

⁹ Délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Géométhane

2. INVESTISSEMENTS DE STORENGY

2.1 PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2021

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2021 par la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 s'élevaient à 207,4 M€. Le programme d'investissements révisé à mi-année par la délibération du 7 juillet 2021 s'élevait également à 207,4 M€. Les dépenses réalisées pour 2021 s'élèvent à 205,6 M€, soit une baisse de -0,9 % par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2021 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021	Réalisé 2021
Plan de rénovation :	30,3	30,5	30,3
- <i>Rénovations à l'étude</i>	10,6	10,2	10,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	19,7	20,2	20,1
Programmes :	115,2	115,0	114,0
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	95,7	96,0	98,0
- <i>Sûreté et sécurité</i>	19,5	19,0	15,9
Investissements courants :	61,9	61,9	61,3
- <i>Travaux régionaux</i>	10,2	9,9	13,9
- <i>Petits projets industriels</i>	33,8	34,1	29,6
- <i>Informatique</i>	17,8	17,9	17,8
Total	207,4	207,4	205,6

Les écarts constatés portent sur :

- le plan de rénovation dont les dépenses sont en baisse de -0,2 M€. L'écart provient principalement d'évolution du planning des projets avec d'une part, des reports notamment sur les projets portant sur les canalisations sur le site de Gournay (-1,1 M€) et la grille d'interconnexion d'Etrez (-0,5 M€) et, d'autre part, un avancement plus important que prévu notamment sur le projet de compression de Gournay (+0,9 M€) et les études sur la compression des sites salins (+0,4 M€).
- le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en hausse de 2,0 M€.

L'écart provient :

- o de résultats d'inspections nécessitant des travaux additionnels dans le programme « intégrité, collecte et gaz humide » (+4,3 M€),
- o des défaillances conduisant à des travaux correctifs additionnels dans le programme « compression » (+1,2 M€),
- o d'une hausse du coût du matériel et des travaux correctifs dans le programme « Electronique Informatique et Automate » (+0,9 M€).

Ces hausses du budget sont partiellement compensées par le report en 2022 d'opérations du programme « puits » (-5,4 M€) ;

- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en baisse de -3,1 M€. L'écart provient du décalage de travaux [confidentiel] ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en baisse de -0,6 M€. L'écart provient principalement d'un report des petits projets industriels à Tersanne, Chémery et Céré-la-Ronde (-4,5 M€), partiellement compensé par une hausse des maintenances correctives et des chantiers complémentaires sur les unités de traitement dans le cadre des travaux régionaux (+4,0 M€).

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy est globalement conforme au programme approuvé.

2.2 PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2022

Storengy a transmis à la CRE un programme d'investissements révisé pour 2022. Le budget présenté par Storengy s'élève à 207,8 M€. Ce niveau est en hausse de 0,7 M€ par rapport au budget approuvé en janvier 2022.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2022 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2022	Révisé 2022 Demande de Storengy
Plan de rénovation :	51,5	50,2
- <i>Rénovations à l'étude</i>	9,0	7,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	42,5	43,0
Programmes :	102,7	107,6
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	91,0	92,0
- <i>Sûreté et sécurité</i>	11,8	15,5
Investissements courants :	51,7	48,5
- <i>Travaux régionaux</i>	8,0	8,4
- <i>Petits projets industriels</i>	32,4	28,7
- <i>Informatique</i>	11,4	11,4
Programme de réduction des émissions de méthane	1,2	0,9
Demande d'approbation		0,7
Total	207,1	207,8

Les écarts portent sur :

- le plan de rénovation, dont les dépenses sont en baisse de - 1,3 M€. L'écart provient principalement :
 - o de reports dans le cadre des projets de rénovation de la compression du site d'Étrez (-2,6 M€),
 - o de la rénovation du traitement du site de Chémery (-2,3 M€)

Ces baisses de budget sont partiellement compensées par un avancement plus rapide que planifié du projet de compression à Gournay (+0,7 M€) et par la réalisation en 2022 de travaux initialement prévus en 2021 sur la grille d'interconnexion d'Étrez (+0,8 M€), sur les canalisations du site de Gournay (+0,8 M€) et sur les études de remplacements des rampes de puits à Germigny (+0,5 M€) ;

- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en hausse de 3,7 M€. L'écart provient essentiellement de report en 2022 de travaux prévus en 2021 ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en baisse de -3,2 M€. L'écart provient principalement de report de petits projets industriels notamment à Étrez (-3,6 M€) partiellement compensé par une hausse des travaux régionaux (+0,4 M€) ;
- les dépenses du programme de réduction des émissions de méthane sont en baisse de -0,3 M€. L'écart provient du report d'études sur la réduction des émissions de compresseur à Chémery.

Storengy demande par ailleurs l'approbation de 0,7 M€ de dépenses pour réaliser des petits travaux pour sécuriser le débit de soutirage de ses stockages en préparation de l'hiver prochain.

2.3 ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

Cette partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2022.

2.3.1 Plan de rénovation

Les dépenses du plan de rénovation correspondent en 2022 à (i) la finalisation de projets déjà largement engagés, (ii) la réalisation d'études et le lancement des commandes sur trois grands projets de rénovation et (iii) la réalisation d'études en amont de l'approbation de projets de moindre ampleur.

Le budget révisé de ce programme en 2022 s'élève à 43,0 M€ pour la réalisation des projets et 7,2 M€ d'études. Il est en baisse de -1,3 M€ par rapport au budget approuvé pour l'année 2022.

2.3.1.1 Les principaux projets en cours de finalisation

Sur le site d'Etrez, les travaux préparatoires au raccordement, d'ici 2023, à la nouvelle grille d'interconnexion de GRTgaz construite dans le cadre du projet Val de Saône sont en cours. Une partie des travaux prévus en 2020 a été reportée au prochain arrêt du site en 2022. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 24,0 M€, en hausse (+0,4 M€) par rapport à celui présenté lors du dernier exercice d'approbation. Cette hausse provient de la réévaluation du coût de travaux lors de la passation effective de commande.

Le remplacement des unités de régénération sur le site de Saint-Illiers a été finalisé en 2021. La levée des dernières réserves non bloquantes pour la mise en service aura lieu en 2022. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 10,4 M€, en baisse de -0,4 M€ par rapport au budget initial du projet.

2.3.1.2 Le projet « Compression Gournay »

La zone dans le nord de la France alimentée en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B) dispose d'un seul point d'entrée, depuis la Belgique, et d'un seul stockage de gaz, celui de Gournay. 1,3 million de consommateurs sont alimentés en gaz B. Leur conversion au gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H) est prévue sur la période 2020-2029.

La conversion des consommateurs de la zone B conduit à une réduction de la demande de gaz B dans la zone. Le besoin d'utilisation du stockage de Gournay va donc se réduire progressivement jusqu'à sa conversion au gaz H prévue en 2026. Les compresseurs du site doivent permettre d'assurer de faibles débits durant cette phase de conversion. Le parc de compression du site (constitué de trois turbocompresseurs) n'a pas été dimensionné pour assurer ces débits.

Le projet prévoit le remplacement anticipé d'un compresseur mis en service en 1996 par un électrocompresseur qui permet d'assurer des petits débits et offre une flexibilité accrue en termes d'arrêt/démarrage.

La CRE approuvé le projet en juillet 2020¹⁰. Elle a fixé un budget cible de 34,46 M€ en mai 2021¹¹ en application du dispositif de régulation incitative prévu par la délibération du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et de Géométhane.

La commande du compresseur a été effectuée en février 2021. Le démarrage des travaux a eu lieu fin 2021. Ils se poursuivront en 2022 en vue d'une mise en service du compresseur début 2023.

2.3.1.3 Le projet « Traitement Chémery »

Le site de Chémery est réparti en deux sous-sites, Chémery Principal et Chémery Développement, raccordés à des puits distincts et disposant d'ateliers propres permettant la désulfuration et déshydratation du gaz.

Le projet de Storengy prévoit le remplacement partiel des unités de traitement de Chémery Principal, mis en service en 1968. L'atelier de Chémery principal sera arrêté, et les capacités de traitement équivalentes seront reconstruites sur Chémery Développement. L'ensemble des puits seront alors raccordés à ce dernier.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2021¹². Elle a fixé un budget cible de 132,3 M€ en janvier 2022¹³ en application du dispositif de régulation incitative prévu par la délibération du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et de Géométhane.

En 2022, les études de détails seront réalisées et les consultations lancées. Storengy prévoit le lancement des travaux en 2023 en vue d'une mise en service 2026.

¹¹ Délibération de la CRE du 6 mai 2021 portant décision relative à la définition du budget cible du projet « Compression Gournay » de Storengy

¹² Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy

¹³ Délibération de la CRE du 27 janvier 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de remplacement de l'atelier de traitement du site « Chémery principal » de Storengy

2.3.1.4 Le projet de remplacement de compresseurs à Etrez

Le site d’Etrez dispose d’un volume utile de 8 TWh et représente 15% du débit de pointe des stockages français.

Le projet porte sur le remplacement de deux compresseurs de secours fonctionnant au gaz naturel par un électro-compresseur de capacité équivalente. Un nouvel atelier de compression sera construit sur le site et l’alimentation électrique du site devra être renforcée.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2022¹⁴.

La première phase des études d’ingénierie de base permettant la définition d’un budget cible est en cours. Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux mi-2023 et une mise en service mi-2026.

Un audit sera réalisé au second semestre 2022 afin de fixer le budget cible du projet, en application du dispositif de régulation incitative prévu par la délibération du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d’utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et de Géométhane.

2.3.2 Programmes pluriannuels

Les programmes pluriannuels sont des programmes transverses à plusieurs sites, pilotés par les équipes centrales de Storengy de façon à assurer une cohérence entre les sites sur des projets de même nature. Storengy indique que ces projets répondent pour la majeure partie d’entre eux à des problématiques d’ordre réglementaire ou de sécurité, et de sûreté industrielle.

2.3.2.1 Programme « Intégrité et obsolescence »

Le budget révisé de ce programme pour 2022 est en hausse de 1,0 M€ par rapport au budget approuvé pour l’année 2022. Cette évolution est principalement liée :

- d’une part, au traitement de défaillances, à l’anticipation de maintenance sur le site de Chémery (en amont des travaux de rénovation du traitement) dans le cadre du programme « compression » (+1,6 M€) ainsi qu’à des travaux additionnels dans le cadre des programmes « puits surface » (+1,4 M€) et « comptage » (+0,6 M€) ;
- et d’autre part, au report de travaux sur deux puits dans le cadre du programme « puits » (-2,8 M€).

La ventilation du programme « Intégrité et obsolescence » pour l’année 2022 est la suivante :

en M€	Approuvé 2022	Révisé 2022 Demande de Storengy
Programme « Puits »	39,9	37,1
Programme « Gaz humide & collectes »	29,3	29,2
Programme « Compression »	7,2	8,8
Autres programmes	14,5	16,9
Total	91,0	92,0

La CRE considère que ces évolutions sont justifiées.

2.3.2.2 Programme « Sûreté/sécurité »

Le budget révisé de ce programme pour 2022 est en hausse de 3,7 M€ par rapport au budget approuvé pour l’année 2022. La hausse s’explique par :

- une augmentation des dépenses de prévention des risques industriels (+1,7 M€) causés principalement par le report en 2022 de travaux sur le site de Germigny et une hausse des coûts des travaux sur les vannes de sécurité sur les sites de Chémery et Germigny ;
- des dépenses de sûreté du patrimoine plus importantes (+1,8 M€) associées à une réalisation anticipée de travaux ;
- des dépenses de prévention des risques technologiques supplémentaires liées à des reports en 2022 de travaux prévus en 2021 (+0,3 M€).

¹⁴ Délibération de la CRE du 27 janvier 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de remplacement de l’atelier de traitement du site « Chémery principal » de Storengy



en M€	Approuvé 2022	Révisé 2022 Demande de Storengy
Prévention des risques industriels	10,0	11,7
Sureté du patrimoine	1,7	3,5
Prévention des risques technologiques	0,0	0,3
Total	11,8	15,5

La CRE considère que ces évolutions sont justifiées

2.3.3 Investissements courants

Le budget révisé de ce programme pour 2022 est en baisse par rapport au budget approuvé pour l'année 2022 (- 3,2 M€). Cette évolution est principalement liée :

- au report du remplacement des vannes sur les rampes de comptage d'Étrez (-2,4 M€) ;
- au report de travaux sur les détections incendies à Chémery (-0,7 M€) et de Céré-la-Ronde (-0,4 M€) ;
- à une hausse de 0,4 M€ des travaux régionaux associés à des travaux additionnels et une augmentation du coût d'achat de matériel.

2.4 ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION DE DEPENSES POUR ASSURER LA PERFORMANCE DU SOUTIRAGE POUR L'HIVER PROCHAIN

La menace que fait peser le déclenchement par la Russie de la guerre en Ukraine sur la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel a conduit Storengy à identifier des leviers de performance sur ses infrastructures de stockages. Les premières actions identifiées par Storengy pouvant être mises en œuvre rapidement portent sur les sites de Gournay et de Chémery.

2.4.1 Opérations sur les séparateurs de Gournay pour remise en service de deux puits de production

Deux puits de production sont actuellement à l'arrêt et mis en sécurité, leur remise en production nécessite une intervention sur les séparateurs des collectes.

La remise en service des puits doit permettre un gain de 5 GWh/j soutirage à 45% de remplissage soit une augmentation d'environ 3% de la performance au soutirage du site de Gournay.

Le gaz stocké sur le site de Gournay est du gaz à bas pouvoir calorifique. Le mélangeur existant sur le site devra permettre à ces débits additionnels d'alimenter le réseau en gaz à haut pouvoir calorifique.

Le coût des opérations est estimé à 200 k€.

2.4.2 Intervention légère de remise en service d'un puits de production de Chémery

L'opération consiste au remplacement de la vanne maîtresse de la tête d'un puits de production de Chémery, qui présentait un niveau de fuite ayant imposé son arrêt.

La remise en service permettra un gain de 4 GWh/j au soutirage à 45% de remplissage soit une augmentation de 2% de la performance au soutirage de Chémery.

Le coût prévu pour cette intervention est de 250 k€ comprenant du matériel pour la mise en sécurité et le remplacement de la vanne maîtresse.

2.4.3 Actions sur les installations de régénération sur le site de Chémery permettant de fiabiliser le soutirage

Pour maximiser la disponibilité des installations lors de l'hiver 2022-2023, Storengy a identifié des besoins de travaux de maintenance préventive sur les régénérations de Chémery (remplacement d'un brûleur, réparation d'un échangeur et réparation d'un tube à feu).

Le coût des travaux s'élève à 200k€. La CRE considère que la situation pour l'hiver à venir justifie d'analyser les projets permettant d'améliorer ou de fiabiliser les capacités. Les travaux de remise en service dont Storengy demande l'approbation permettent de disposer de capacité additionnelle pour répondre au pic de demande pour un investissement modéré.

Les dépenses de travaux permettant d’assurer la disponibilité des installations de traitement sur le site de Chémery apparaissent justifiées.

La CRE approuve les travaux demandés par Storengy pour un montant de 650 k€.

3. INVESTISSEMENTS DE TEREGA

3.1 PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D’EXECUTION DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENTS DE STOCKAGE DE TEREGA POUR L’ANNEE 2021

Les dépenses d’investissements approuvées pour 2021 par la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 s’élevaient à 40,5 M€. Le programme d’investissements révisé à mi-année par la délibération du 7 juillet 2021 s’élevait à 39,6 M€. Les dépenses réalisées pour 2021 s’élèvent à 34,4 M€, soit une baisse de -13 % par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d’investissements pour l’année 2021 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021	Réalisé 2021
Développement	0,0	0,3	0,4
Sécurité et maintien	29,2	28,3	25,0
Investissements généraux	10,6	10,3	8,6
Recherche et innovation	0,6	0,7	0,4
Total	40,5	39,6	34,4

Les différences constatées proviennent essentiellement :

- de la finalité « sécurité et maintien » dont les dépenses sont en baisse de -3,3 M€. L’écart s’explique principalement par des reports en 2022 de travaux sur les puits (-1,8 M€), par la rénovation du traitement des eaux de procédés (-1,0 M€), et par le remplacement du groupe électrogène (-0,7 M€). Cette baisse est partiellement compensée par un avancement plus rapide que planifié du projet SECURLUG Phase A (+1,3 M€) ;
- de la finalité « Investissements généraux » dont les dépenses sont en baisse de -1,7 M€. L’écart s’explique par des reports de travaux sur le système d’information (-0,7 M€) et sur la sécurisation du poste de garde (-1,0 M€).

La CRE constate que l’exécution du programme d’investissements de Teréga relève de la gestion normale de projets d’investissements.

3.2 PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENTS DE STOCKAGE DE TEREGA POUR L’ANNEE 2022

Les dépenses d’investissements approuvées pour 2022 dans la délibération du 20 janvier 2022 s’élevaient à 54,6 M€. Lors du bilan d’exécution à mi-année de son programme d’investissements, Teréga a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d’un montant de 55,3 M€, en hausse de 1,3 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d’investissement pour l’année 2022 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2022	Révisé 2022 Demande de Teréga
Sécurité et maintien	46,1	46,6
Investissements généraux	8,2	8,5
Recherche et innovation	0,2	0,3
Total	54,6	55,3

Les écarts constatés proviennent essentiellement :

- du programme « sécurité et maintien » dont les dépenses sont en hausse de 0,5 M€. L'écart provient principalement d'un avancement plus important des études de la phase B du projet SECURLUG (+0,3 M€) ;
- du programme « Investissements généraux » dont les dépenses sont en hausse de 0,3 M€. L'écart provient essentiellement du report en 2022 de projets informatiques (+0,4 M€)

3.3 ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

Cette partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2022.

La phase A du Projet SECURLUG, porte sur le remplacement de 3 des 5 compresseurs jugés critiques par 2 compresseurs permettant d'assurer une capacité équivalente. La CRE a approuvé le projet en janvier 2021. Elle a fixé un budget cible de 58,25 M€ en avril 2021¹⁵ en application du dispositif de régulation incitative prévu par la délibération du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et Géométhane. En 2022, Teréga prévoit la poursuite des commandes et la réalisation des travaux d'électricité et de génie civil. Le coût à terminaison évalué à 58,25 M€ est stable.

La mise en service de la nouvelle unité de traitement des eaux de production est prévue à l'été 2022. Le coût à terminaison est évalué à 11,7 M€, en baisse de -0,2 M€. Cette baisse provient d'optimisation des dépenses d'études, de supervision et de réception d'ouvrage.

Le projet SOLUS porte sur l'installation de 8,5 Mwc de panneaux photovoltaïques sur le site de Lussagnet. La mise en service de l'installation est prévue en 2023. La CRE a approuvé le projet en juillet 2021. Le coût à terminaison évalué à 7,4 M€ est stable.

4. INVESTISSEMENTS DE GEOMETHANE

4.1 PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2021

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2021 par la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 s'élevaient à 36,4 M€. Le programme d'investissements révisé à mi-année par la délibération du 7 juillet 2021 s'élevait à 33,6 M€. Les dépenses réalisées pour 2021 s'élèvent à 32,7 M€, soit une baisse de -3 % par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2021 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021	Réalisé 2021
Programme de rénovation	35,2	32,5	31,7
- Dorsales	11,8	15,2	17,3
- Optimisation fiabilisation du site	5,5	6,6	5,0
- Nouvelles installations de surface	17,4	9,9	8,5
- Autres	0,5	0,8	0,9
Aménagement des installations existantes	0,0	0,2	0,1
Investissements courants	1,2	0,9	0,9
Total	36,4	33,6	32,7

Les écarts constatés portent sur le programme de rénovation, dont les dépenses sont en baisse de -0,8 M€. Cet écart s'explique par plusieurs évolutions se compensant partiellement :

- une hausse de 2,1 M€ des dépenses du projet « Dorsales » du fait de difficultés de réalisation conduisant à un allongement de la durée des travaux sous indisponibilité ;
- une baisse des dépenses d'« optimisation fiabilisation du site » de -1,6 M€, associée à la suspension du projet d'installation d'un nouveau groupe électrogène (-1,0 M€) et au report de travaux en 2022 (-0,6 M€) ;

¹⁵ Délibération du 15 avril 2021 portant décision relative à la définition du budget cible de la phase A du projet SECURLUG de Teréga

- une baisse des dépenses du programme « Nouvelles installations de surface » associées au report en 2022 d'études sur la compression (-0,7 M€) et de travaux de démolition des bâtiments et d'installation de pompes de graissage (-0,7 M€).

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Géométhane relève de la gestion normale de projets d'investissements.

4.2 PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2022

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2022 dans la délibération du 20 janvier 2022 s'élevaient à 37,1 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Géométhane a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 36,9 M€, en baisse de -0,5 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2022 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2022	Révisé 2022 demande de Géométhane
Programme de rénovation	35,4	35,1
- Dorsales	2,6	5,8
- Optimisation fiabilisation du site	7,4	5,6
- Nouvelles installations de surface	25,1	23,1
- Autres	0,4	0,6
Investissements courants et aménagement des installations existantes	1,7	1,8
Total	37,1	36,9

Les écarts constatés proviennent essentiellement :

- d'une hausse de 3,2 M€ des dépenses du projet « dorsales ». Cet écart provient de la prolongation en 2022 de la réalisation du projet ;
- d'une baisse de -1,8 M€ des dépenses d'« optimisation/fiabilisation du site ». Cette évolution s'explique, d'une part, par des surcoûts de mise en conformité réglementaire, par des travaux correctifs et par des modifications de planning (+1,6 M€) et, d'autre part, par la suspension de l'installation d'un nouveau groupe électrogène (- 2,6 M€) et par le report en 2023 de l'étude d'ingénierie de base de fiabilisation de la détente (-0,8 M€) ;
- d'une baisse de -2,0 M€ des dépenses des nouvelles installations de surface. Cette différence est due à un décalage du paiement de commandes.

4.3 ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

Cette partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2022.

4.3.1 Programme « Dorsales »

Le programme « Dorsales » concerne les canalisations d'environ 2 km qui relient les sites de Gaude et de Gontard, appelées « dorsales ». Ce programme prévoit notamment l'installation de gares de raclage et la mise en place de vannes d'isolement. Ces travaux visent à répondre aux demandes d'un arrêté préfectoral¹⁶.

Le coût à terminaison du projet est dorénavant évalué à 41,8 M€ (+4,8 M€). Cet écart s'explique par des difficultés de réalisation de terrassement et de génie civil conduisant à des travaux additionnels, par une prolongation des travaux sous indisponibilité jusqu'en décembre 2021 et par une extension de la durée des travaux jusqu'à la fin de l'année 2022.

La CRE considère que cette hausse des dépenses du projet Dorsale est justifiée par la replanification et l'allongement de la durée des travaux.

¹⁶ Arrêté préfectoral 2015-357-020 du 23 décembre 2015.

4.3.2 Programme « Optimisation / fiabilisation du site »

Le programme « Optimisation / fiabilisation du site » regroupe un ensemble de petits projets visant essentiellement la fiabilisation, la sécurité industrielle et la conformité réglementaire du site, dont certaines installations datent de 1993 et arrivent en fin de vie.

La CRE a approuvé le premier lot de ce projet par sa délibération du 31 janvier 2019. Il porte sur des travaux de protection incendie fixe pour la zone de dépotage de méthanol de Gontard, sur la prise en compte des contraintes ATEX sur Gontard et sur la fiabilisation des certains équipements sur Gaude. Le budget du premier lot a été révisé à 6,5 M€ (+0,6 M€).

En janvier 2020, la CRE a approuvé la réalisation du deuxième lot constitué de projets de rénovation de l'atelier de traitement nécessaire au soutirage du gaz et de fiabilisation de l'atelier détente du gaz. Le budget de ce lot a été révisé à 5,6 M€ (+0,8 M€).

La réalisation des travaux du troisième lot relatifs à la diminution de l'empreinte environnementale et à la sécurisation de l'alimentation électrique a été approuvée en janvier 2020. Les travaux de modification des équipements de protection incendie ont été approuvés en janvier 2021. Le budget du troisième lot s'élève à 18,8 M€ (-4,8 M€).

Les coûts à terminaison du programme « Optimisation / fiabilisation du site » s'élèvent à 30,8 M€ en baisse de -3,3 M€ par rapport au montant présenté en janvier 2022. Cette baisse est associée à la suspension du projet de sécurisation de l'alimentation électrique, partiellement compensée par des travaux additionnels correctifs ou de mise en conformité réglementaire.

4.3.3 Projet nouvelles installations de surface

Le projet « nouvelles installations de surface » porte principalement sur l'installation d'un nouvel atelier de compression. Ce projet porte également sur la rénovation ou la mise en conformité des éléments de comptage et d'odorisation.

Le site salin de Manosque dispose d'un atelier composé de deux moto-compresseurs (50 000 Nm³/h chacun). Géométhane considère que la compression mise en service en 1993 est vieillissante et présente des défaillances qui peuvent affecter l'injection du gaz.

Le projet prévoit la mise en service d'un nouvel atelier de compression équipé d'un compresseur électrique d'une capacité d'injection de 130 000 Nm³/h.

Dans sa délibération du 22 juillet 2020, la CRE a approuvé l'investissement et a indiqué qu'elle procéderait à la fixation d'un budget cible en application du dispositif de régulation incitative prévu par la délibération du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et de Géométhane.

Dans sa délibération du 20 mai 2021, la CRE a fixé le budget cible du projet à 71,3 M€, assorti d'une bande de neutralité de +/- 3,28 M€.

Les commandes pour le compresseur et le marché de travaux de génie civil ont eu lieu fin 2021. Les travaux de génie civil ont débuté et se poursuivront en 2022.

Le coût à terminaison du projet est stable à 71,3 M€.

DECISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3,2° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2021 définitivement arrêtées par Storengy en début d'année 2022 et approuve le programme d'investissements 2022 révisé afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2022.

Investissements de Storengy

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2021

En ce qui concerne l'année 2021, la CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2021 est principalement lié à des reports de travaux et des travaux correctifs additionnels.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021	Réalisé 2021
Plan de rénovation :	30,3	30,5	30,3
- <i>Rénovations à l'étude</i>	10,6	10,2	10,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	19,7	20,2	20,1
Programmes :	115,2	115,0	114,0
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	95,7	96,0	98,0
- <i>Sureté et sécurité</i>	19,5	19,0	15,9
Investissements courants :	61,9	61,9	61,3
- <i>Travaux régionaux</i>	10,2	9,9	13,9
- <i>Petits projets industriels</i>	33,8	34,1	29,6
- <i>Informatique</i>	17,8	17,9	17,8
Total	207,4	207,4	205,6

Programme d'investissements révisé pour l'année 2022

En ce qui concerne l'année 2022, la CRE constate que budget révisé du programme d'investissements de Storengy est en hausse de 0,7 M€ par rapport au programme approuvé en janvier 2022. La hausse du budget provient de travaux additionnels visant à assurer la performance du soutirage pour l'hiver prochain. L'évolution des autres postes de dépenses est associée principalement à des replanifications de travaux.

Pour l'année 2022, la CRE approuve le programme d'investissements révisé de Storengy.

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 207,8 M€ en 2022.

Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2022	Révisé 2022
Plan de rénovation :	51,5	50,2
- <i>Rénovations à l'étude</i>	9,0	7,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	42,5	43,0
Programmes :	102,7	107,6
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	91,0	92,0
- <i>Sureté et sécurité</i>	11,8	15,5
Investissements courants :	51,7	49,2
- <i>Travaux régionaux</i>	8,0	8,4
- <i>Petits projets industriels</i>	32,4	28,7
- <i>Informatique</i>	11,4	11,4
- <i>Travaux « leviers de performance »</i>		0,7
Programme de réduction des émissions de méthane	1,2	0,9
Total	207,1	207,8



Investissements de Teréga

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2021

En ce qui concerne l'année 2021, la CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2021 est principalement lié à des reports de travaux.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021	Réalisé 2021
Développement	0,0	0,3	0,4
Sécurité et maintien	29,2	28,3	25,0
Investissements généraux	10,6	10,3	8,6
Recherche et innovation	0,6	0,7	0,4
Total	40,5	39,6	34,4

Programme d'investissements révisé pour l'année 2022

En ce qui concerne l'année 2022, la CRE constate que le budget révisé à mi-année du programme d'investissements de Teréga est supérieur de 1,3% (+0,7 M€) au programme approuvé en janvier 2022. Cet écart provient principalement de replanification de projet.

Pour l'année 2022, la CRE approuve le programme d'investissements révisé de Teréga.

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 55,3 M€ en 2022. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2022	Révisé 2022
Sécurité et maintien	46,1	46,6
Investissements généraux	8,2	8,5
Recherche et innovation	0,2	0,3
Total	54,6	55,3

Investissements de Géométhane

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2021

En ce qui concerne l'année 2021, la CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2021 proviennent essentiellement de report de travaux pour compenser les difficultés de réalisation sur le projet « Dorsales ».

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Géométhane relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021	Réalisé 2021
Programme de rénovation	35,2	32,5	31,7
Investissements courants et aménagement des installations existantes	1,2	1,1	1,1
Total	36,4	33,6	32,7

Programme d'investissements révisé pour l'année 2022

En ce qui concerne l'année 2022, la CRE constate que le budget révisé à mi-année du programme d'investissements de Géométhane est conforme au programme approuvé en janvier 2022. L'évolution des postes de dépenses est principalement associée au prolongement en 2022 des travaux du projet « Dorsales » et au report d'autres projets de moindre ampleur.

Pour l'année 2022, la CRE approuve le programme d'investissements révisé de Géométhane.

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 36,9 M€ en 2022. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2022	Révisé 2022
Programme de rénovation	35,4	35,1
Investissements courants et aménagement des installations existantes	1,7	1,8
Total	37,1	36,9

La CRE demande aux opérateurs de stockage d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances de leurs infrastructures, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande aux opérateurs de stockage de lui présenter, avant le mois de juillet 2023, le bilan définitif d'exécution de leur programme d'investissements pour l'année 2022, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy, Teréga et Géométhane. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition énergétique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Délibéré à Paris, le 21 juillet 2022

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Une Commissaire,

Catherine EDWIGE